



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 février 2017

*L'An deux mille dix-sept,  
Le 10 février 2017 à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de LIÈPVRE, étant assemblé,  
En session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
Convocation légale, sous la présidence du maire, Monsieur Pierrot  
HESTIN.*

<i>Nombre de conseillers élus :</i>	<i>19</i>	<u>Présents</u> : M. Pierrot HESTIN, M. Denis PETIT, Mme Claudine EGERMANN, M. Michel MOUILLÉ, Mme Christiane FORCHARD, M. Gérard GASPERMENT, M. Gilbert CRAMPÉ, Mme Pascale LICHTENAUER, M. Steve QUIRIN, M. Laurent WALTER, Mme Eliane CEBOKLI, Mme Christine BATLOT, M. Pascal FEIL et Mme Maud PETITDEMANGE
<i>Nombre de Conseillers en fonction :</i>	<i>19</i>	<u>Absents</u> : Monsieur Jean-Paul MINGAT, M. Jacquy MOUGINY
<i>Conseillers présents :</i>	<i>14</i>	<u>Absents excusés</u> : Mme Corinne MOUILLÉ, Mme Aline FINANCE et Mme Francine SOSSLER
<i>Procurations :</i>	<i>3</i>	<u>Procuration(s)</u> : Mme Corinne MOUILLÉ donne procuration à M. Michel MOUILLÉ, Mme Aline FINANCE donne procuration à Mme Pascale LICHTENAUER et Mme Francine SOSSLER donne procuration à M. Denis PETIT
<i>Absent(s) :</i>	<i>5</i>	Secrétaire de séance : Monsieur Denis PETIT.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2016,
2. Forêt – approbation du programme de travaux 2017,
3. Budget – fixation des durées d'amortissement,
4. DETR – demande de subvention et validation des dossiers,
5. Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire,
6. Gestion de la salle polyvalente : versement d'arrhes,
7. Remaniement cadastral : désignation d'un arbitre titulaire et suppléant,
8. Remaniement cadastral : engagement de la dépense,
9. Demande de location de terrain communal,
10. Mise en œuvre du dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP),
11. Demandes de subvention :
  - 11.a Collège Sainte Marie de Ribeauvillé,
  - 11.b Banque alimentaire du Haut-Rhin,
  - 11.c Association Aides.

Point divers

Après lecture de l'ordre du jour, celui est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **DEL2017\_02\_001**

### **Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2016**

Mme Pascale LICHTENAUER souhaite que l'on rajoute au point divers concernant l'inventaire de la salle des fêtes « *inventaire du matériel mis à disposition à la salle polyvalente* » au lieu de « *inventaire complet* ».

Le procès-verbal du 16 décembre 2016 est approuvé par 16 VOIX POUR et UNE abstention (Mme FORCHARD Christiane).

## **DEL2017\_02\_002**

### **Forêt – approbation du programme de travaux pour l'année 2017**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état prévisionnel des coupes en forêt communale pour l'année 2017 qui se décompose de la façon suivante :

#### Etat de prévision des coupes :

Les coupes à façonner représentant un volume de 2471 m<sup>3</sup> se résument :

- Recettes brutes :	117 680.00 € H.T.
- Frais d'exploitation :	96 875.00 € H.T.
- Bilan net prévisionnel :	20 805.00 € H.T.

#### Travaux patrimoniaux et d'exploitation :

- Travaux d'exploitation avec honoraires à 3€/m <sup>3</sup>	7 413.00 € H.T.
--	-----------------

#### Programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier :

- Travaux de maintenance :	1 750.00 € H.T.
- Travaux de plantation – régénération :	2 240.00 € H.T.
- Travaux sylvicoles :	6 710.00 € H.T.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier	11 444.95 € H.T.
- Travaux d'infrastructure :	8 850.00 € H.T.
- Travaux touristiques :	1 810.00 € H.T.
- Total :	32 804.95 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 16 VOIX POUR
- 1 VOIX CONTRE (Monsieur Laurent WALTER)

décide d'approuver le programme de travaux pour l'année 2017.

## **DEL2017\_02\_003**

### **Budget – fixation des durées d'amortissement**

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du Code générale des collectivités territoriales et R.2321-1 sont tenues d'amortir les communes dont la

population est égale ou supérieure à 3500 habitants ou les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Les collectivités et établissements publics n'entrant pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire, visés à l'article précité, peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception toutefois :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- Des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2321-2-27 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu la délibération du 30 novembre 1998 relative à l'amortissement des immobilisations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les durées d'amortissements suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	2 ans
Voitures	6 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et matériels de chauffage	15 ans
Appareils de levage – ascenseurs	30 ans
Equipements de garage et atelier	8 ans
Equipements de cuisine	10 ans

Equipements sportifs	15 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
Installations électriques et téléphoniques	6 ans

- De porter à 400.00 € H.T. le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an.
- Ces durées d'amortissement s'appliquent aux biens acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **DEL2017\_02\_004**

### **DETR – demande de subvention et validation des dossiers**

Vu l'article 179 de la loi N° 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant création de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Le maire expose que les projets de sécurisation des bâtiments scolaires ainsi que la mise en accessibilité des bâtiments existants sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de ces opérations serait le suivant :

- Sécurisation des bâtiments scolaires : 5 488.64 € H.T.
- DETR (40 %) : 2 195.46 €
- Autofinancement : 3 293.18 €
  
- Accessibilité des bâtiments scolaires : 22 250.00 € H.T.
- DETR (20 %) : 4 450.00 €
- Autofinancement : 17 800.00 € H.T.

Les projets seront réalisés courant 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.

Monsieur le maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération,
- La présente délibération du conseil municipal,
- Le plan de financement prévisionnel,
- Le devis descriptif détaillé,

- L'échéancier,
- Une attestation de non-commencement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres :

- D'arrêter les projets « Sécurisation des écoles » et « Accessibilité des écoles »
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DEL2017\_02\_005**

### **Approbation du débat d'orientation budgétaire**

M. Denis PETIT projette au conseil municipal les principales dépenses et recettes prévues au budget 2017 en fonctionnement et en investissement :

## Les dépenses de Fonctionnement

✓ Solde excédent budget Eau 2013 au SDEA:	109 000€
✓ Subventions associations:	105 000€
✓ Chapitre 11: Dépenses charges générales	397 700€
✓ Chapitre 12: Dépenses salaires	440 170€
✓ FPIC	52 000€
✓ Amortissements (autofinancement)	280 500€
✓ Chapitre 66 Charges financières	52 006€
✓ <u>Subventions aux écoles</u>	<u>13 750€</u>

## Les recettes de Fonctionnement

✓ Chapitre 70: Produits des services	37 700€
✓ Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 358 405€
✓ Chapitre 74: Dotations, subventions	98 071€
✓ Chapitre 75: autres produits de gestion	28 500€
✓ Chapitre 77: Produits exceptionnels	2 040€

## Les dépenses d'investissement

✓ Renouvellement 14 PC école communale:	12 000€
✓ Démolition maison rue Robert Guth:	35 000€
✓ Aménagement d'une placette rue Robert Guth:	10 000€
✓ Remboursement emprunts	400 000€
✓ Achat badgeuses	5 500€
✓ Mise en place caméras (école, salle poly )	25 000€
✓ Aménagement accueil mairie	8 000€
✓ Etude rue du canal Diestch	26 000€
✓ Achat matériel informatique mairie	8 000€

## Les dépenses d'investissement

✓ Changement des volets du presbytères	30 000€
✓ Achats agrès pour parcours de santé	40 000€
✓ Accessibilité école	29 000€
✓ Achat matériel salle polyvalente	10 000€
✓ Rénovation logement 52 rue Clémenceau	25 000€
✓ Construction d'une miellerie et local jeunes	240 000€
✓ Rénovation école communale	600 000€
✓ Refonte du site Internet	10 000€

## Les recettes d'investissement

✓ Chapitre 040: Opération d'ordre de transfert	280 500€
✓ Chapitre 001: excédent reporté	261 750€
✓ Chapitre 10: Dotations et fonds de réserves	469 100€
✓ Chapitre 13: Subventions d'investissements	16 000€

Le débat d'orientation budgétaire 2017 complet est joint en annexe au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission des finances soit créée. Après un tour de table, la commission des finances est composée des membres suivants : M. Pierrot HESTIN, M. Denis PETIT, M. Pascal FEIL, M. Steve QUIRIN, M. Laurent WALTER et Mme Maud PETITDEMANGE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres, le débat d'orientation budgétaire tel présenté par M. Denis PETIT ainsi que la création de la commission des Finances.

### **DEL2017\_02\_006**

#### **Gestion de la salle polyvalente : versement d'arrhes**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place le versement d'un acompte pour la location de la salle polyvalente. En effet, il s'est avéré qu'il y a eu plusieurs désistements de dernière minute et la commune s'est retrouvée dans l'impossibilité de relouer la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Qu'un acompte de 30 % du prix total de location soit demandé au moment de la réservation,
- Que cet acompte établi à l'ordre du Trésor public soit encaissé au moment de la signature du contrat de réservation,
- Charge M. le Maire d'en informer le service administratif de la mairie afin que le règlement de la salle polyvalente et le contrat de location soient changés dans ce sens.

### **DEL2017\_02\_007**

#### **Remaniement cadastral : désignation d'un arbitre titulaire et suppléant**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la nécessité de désigner un arbitre titulaire et suppléant dans le cadre de la procédure de remaniement cadastral qui va avoir lieu sur la commune de Lièpvre à partir du 1<sup>er</sup> février 2017.

Il est proposé de désigner :

- M. Jean-Luc JEHEL,  
Résidant 2, rue de l'Eglise à LIEPVRE, en tant qu'arbitre titulaire
- M. Jean-François MOULLIER,  
Résidant 4, rue St-Sylvestre-Sur-Lot à LIEPVRE, en tant qu'arbitre suppléant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres ;**

- **Désigne** M. JEHEL Jean-Luc comme arbitre titulaire et M. MOULLIER Jean-François comme arbitre suppléant,
- **Charge** M. le maire d'en informer les deux personnes.

**DEL2017\_02\_008**

**Remaniement cadastral : engagement de la dépense**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 11 juillet 2014 concernant l'engagement de la procédure de remaniement cadastral.

A l'époque, le montant de la dépense avait été évalué à environ 4200.00 € H.T.

La liste prévisionnelle du matériel ayant été mise à jour, le conseil municipal doit s'engager sur une somme approximative de 7200.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'engagement de cette somme.

**DEL2017\_02\_009**

**Demande de location de terrain communal**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant du GAEC Petitdemange concernant une demande de location d'un terrain communal.

La commune de Lièpvre va acquérir un terrain situé en section 21 parcelle n° 174 au lieu-dit Bois l'Abbesse.

L'ancien propriétaire de la parcelle louait ce terrain à la famille Petitdemange depuis les années 80.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

- 16 VOIX POUR
- ET 1 ABSTENTION (Mme Maud PETITDEMANGE)

de louer le terrain situé à Bois l'Abbesse au GAEC Petitdemange dès que la commune en sera devenue propriétaire au tarif en vigueur, soit 0.74 € de l'are.

**DEL2017\_02\_010**

**Mise en œuvre du dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Une réunion a été organisée par le Pays de l'Alsace Centrale en date du 17 janvier afin de proposer une solution aux communes pour réaliser des économies d'énergies dans les bâtiments publics sans investissement important : l'accompagnement d'un conseiller en énergie partagé.

Cet accompagnement d'une durée d'un an porte sur 3 axes et est réalisé par le conseiller en énergie partagé de l'association Alter Alsace Energies.

L'accompagnement porte sur :

- L'analyse des factures, puissances et abonnements ;



- Les réglages et optimisations des systèmes : chaudières, détecteurs de présence, eau chaude sanitaire, ventilations, planchers chauffants et autres équipements techniques ;
- La sensibilisation des occupants et formation des agents.

Il se déroule sur trois journées, réparties sur l'année.

Le coût est de 570.00 € par bâtiment, financé à 60% par l'ADEME, le reste étant à la charge de la commune, soit 228.00 € par bâtiment.

Afin de faciliter l'organisation des journées de visite avec le conseiller en énergie partagé, il est proposé de désigner une personne référente pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De s'engager dans l'accompagnement proposé par Alter Alsace Energies,
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2017,
- De retenir comme bâtiments faisant l'objet de cette optimisation énergétique, les écoles, la mairie, la salle polyvalente, le camping, l'église et le presbytère,
- Décide d'inscrire les différentes sommes au Budget Primitif 2017,
- De désigner M. GRASSLER Jean-Marc et Mme Christine BATLOT pour la partie administrative et M. CRAMPÉ Gilbert pour la partie technique comme personnes référentes pour ce projet.

## **DEL2017\_02\_011**

### **Demandes de subvention**

Le conseil municipal décide de statuer sur les demandes de subvention suivantes :

#### 11.a Collège Sainte Marie à Ribeauvillé

Par courrier en date du 17/01/2017, le collège de Sainte Marie de Ribeauvillé sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention pour effectuer un voyage scolaire à Châtel et à Versailles.

Un enfant de Lièpvre qui fréquente le collège est concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres :

- D'allouer la somme de 9.00 € par jour, par enfant et par séjour, soit 45.00 € pour le séjour à Châtel et 27.00 € pour le séjour à Versailles.

#### 11.b Banque alimentaire du Haut-Rhin

La banque alimentaire sollicite la commune pour un soutien financier pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ne souhaite pas verser de subvention à la Banque alimentaire.

### 11.c Association AIDES

L'association AIDES, première association européenne de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales sollicite l'aide de la commune par l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ne souhaite pas verser de subvention à cette Association.

## **POINTS DIVERS**

### a. Logement vacant au camping

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a réceptionné un courrier de M. LE CHARTIER, dans lequel celui-ci sollicite la commune pour l'obtention du logement libre au camping.

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. M. Le Chartier en sera informé par courrier.

### b. D.I.A.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des différentes D.I.A. déposées en mairie :

- Vente d'un terrain situé en section 1 parcelle 605/609 appartenant à KOCON Pierre
- Vente d'une maison sise 26, route de Rombach-le-Franc en section 4 parcelle 167 et 387 appartenant à M. SIPP Jean-Paul
- Vente d'une parcelle appartenant à la Communauté de Communes située en section 21 parcelle 340 en Z.I. de Bois l'Abbesse.

### c. Intervention de M. Pascal FEIL

M. FEIL informe le conseil que des caravanes sont stationnées en permanence sur un terrain privé au lotissement du Frankenbourg, rue St-Sylvestre-Sur-Lot.

### d. Intervention de Mme CÉBOKLI

Mme CÉBOKLI souhaiterait utiliser la salle des anciens afin de pouvoir y exposer des œuvres au moment du Patchwork. M le maire lui suggère de se mettre en contact directement avec la personne responsable de la section des anciens.

### e. Intervention de Mme Maud PETITDEMANGE

Mme PETITDEMANGE signale au conseil municipal que le marquage au sol aurait besoin d'être refait, surtout au niveau de l'école.

Le maire lui répond que cela est prévu courant de l'année 2017.

### f. Intervention de M. Michel MOUILLÉ

M. MOUILLÉ signale au conseil municipal que l'entretien du terrain de foot devrait être envisagé cette année.

g. Intervention de Mme Pascale LICHTENAUER

Mme Pascale LICHTENAUER souhaite savoir pourquoi le parking de la salle polyvalente n'est jamais déneigé.

Réponse de M. le Maire : Le salage n'est pas possible, en raison des traces que cela laisserait dans les salles et le gravillonnage non plus, étant donné que les gravillons risquent de rayer le sol et les parquets de la salle polyvalente.

h. Intervention de Mme Claudine EGERMANN

Mme EGERMANN informe le conseil municipal que des camions empruntent régulièrement la ruelle perpendiculaire à la rue St-Antoine et qui débouche sur la rue Clémenceau.

Cette ruelle ne permet pas le passage d'un semi-remorque, il faudrait éventuellement interdire cette ruelle à tous les camions.

Monsieur le Maire va réfléchir aux différentes solutions à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de cette ruelle aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Lièpvre, le 10 février 2017.

Le Maire,

Pierrot HESTIN.